



Investissements sur le marché monétaire

Bulletin destiné aux participants au régime collectif de Reuter Benefits - mars 2009

Dans le contexte actuel de volatilité du marché, certains investisseurs cherchent à protéger la valeur de leurs placements en se tournant vers les investissements à plus faible risque axés sur le marché.

Les fonds du marché monétaire correspondent à un fonds d'investissement à faible risque axé sur le marché. Bien que les rendements ne soient pas garantis, ce type de fonds est investi principalement dans des titres d'État, en particulier des bons du Trésor et des instruments du marché monétaire d'entreprise dont l'échéance est inférieure à un an.

Au cours des périodes passées de croissance économique, les gestionnaires de ces fonds ont pu acheter des bons du Trésor et d'autres titres en obtenant un taux de rendement allant de 2 à 3 % par année. Cependant, dans le contexte actuel de faible taux d'intérêt, les gestionnaires de fonds du marché monétaire achètent des titres qui rapportent un très faible taux d'intérêt, bien inférieur à 1 %.

Le taux de rendement net que le participant obtient sur son investissement est déterminé par le taux de rendement brut moins les frais de gestion des placements. Même si les frais de gestion des placements exigés qui s'appliquent à ces fonds sont très bas, il est tout de même possible que les participants obtiennent un taux de rendement négatif sur leurs investissements dans le marché monétaire. Par exemple, un taux de rendement brut qui équivaut à 0,5 de 1 %, moins les frais de gestion des placements de 1 %, se traduirait par un taux de rendement négatif correspondant à 0,5 de 1 %.

Nous aimerions rappeler aux participants en quête d'un autre type d'investissement à faible risque que les fonds d'obligations constituent un autre choix de placement. Le taux de rendement de ces fonds n'est toutefois pas garanti et le rendement peut être négatif au cours des années de hausse des taux d'intérêt. Ces placements conviennent cependant aux investisseurs dont le degré de tolérance à l'égard du risque et l'horizon de placement va de faible à moyen.

Pour les participants qui veulent un rendement garanti pour leurs placements, il est à noter que le compte à intérêt garanti est une option de placement également prévue par le régime collectif.

Nous encourageons les participants/participantes au régime à examiner leurs avoirs en portefeuille pour s'assurer que l'option de placement retenue est l'option appropriée. Si vous le désirez, vous pouvez communiquer avec Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou à l'adresse retire@reuterbenefits.on.ca pour discuter de ces questions plus à fond.